



SAINTONGE

Décision n° 53/2025
SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : signature de conventions de mise à disposition de personnel CDCHS).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de mise à disposition avec l'Association V.I.E. pour :

- Monsieur BARBÉ Noha en tant qu'agent d'entretien du 27 janvier au 28 février 2025,
- Monsieur MANON Kévin en tant qu'agent de collecte des ordures ménagères du 1^{er} au 28 février 2025,
- Madame PUBLIÉ Lucie en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 28 février 2025,
- Madame PRINCETEAU Amandine en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 28 février 2025,
- Madame LAGOURETTE Émilie en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 28 février 2025,
- Madame ROY--BELLIARD Soléa en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 28 février 2025,
- Monsieur MERCIER Jean-Paul en tant que gestionnaire de l'aérodrome de Jonzac-Neulles du 1^{er} au 28 février 2025,
- Madame BERTHELOT Véronique en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 28 février 2025,
- Madame GAUDIN Caroline en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 28 février 2025,
- Madame SALIM Nathalie en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 28 février 2025,
- Monsieur CHAUVET Luc en tant qu'agent d'entretien des véhicules du 1^{er} au 28 février 2025,
- Madame VUILLOT Karine en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 28 février 2025,

Fait à Jonzac,

Le **27 JAN. 2025**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002

17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,

la 8^e Vice-Présidente étant absente,

le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

